



RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

Ordonnance numéro OCA14 17014 (C-4.1) relative à l'installation de panneaux de prescription autorisant le virage en double

À la séance ordinaire du 25 Juin 2014, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

Sur le chemin de la Côte-Saint-Luc à l'intersection du boulevard Décarie :

- L'installation d'une signalisation de prescription de virage en double vers la droite en tout temps de l'est vers le sud;
- Le maintien en place de toute autre réglementation en vigueur.

GDD 1146235001

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 9 juillet 2014, date de sa publication dans le journal Actualités CDN—NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.